

La campagne d'information de fauna•vs sur les grands prédateurs va se poursuivre

fauna•vs se réjouit que la révision rétrograde de la loi sur la chasse ait été refusée par le peuple suisse. L'association s'est fortement engagée dans cette campagne, notamment afin d'informer objectivement la population valaisanne sur la réalité des grands prédateurs. Autant de travail de communication en préparation de la prochaine votation cantonale du 7 mars 2021 portant sur l'initiative «Pour un canton du Valais sans grands prédateurs».

Nous avons pris clairement position contre la révision de la loi sur la chasse, la protection des mammifères et des oiseaux sauvages de 1986. Grâce à de généreuses donations des Fondations Gelbert, Bernt Thies, Stierli, Graf Fabrice von Gundlach et Payne Smith, nous avons pu mener campagne à la hauteur de nos ambitions. Notre flyer a été envoyé à 70'000 foyers valaisans et nous avons publié des bandes annonces en première page du Walliser Bote et du Nouvelliste, ainsi que sur les pages web de Kanal 9 / Canal 9. Nous en avons aussi profité pour réviser et moderniser de fond en comble notre propre site internet. Enfin, grâce à cette campagne, fauna•vs a gagné en visibilité et nous avons pu recruter de nouveaux membres.

Le Parlement fédéral se penche déjà sur une nouvelle mouture

Nous connaissons tous les résultats de la votation du 27 septembre 2020: la proposition du Conseil fédéral et des Chambres fédérales a été rejetée par 52% des citoyens suisses. En Valais, 68% des votants ont accepté la révision, pourcentage qui s'élève même à 84% dans le Haut-Valais ! (cf. carte). Le résultat valaisan correspond à celui d'autres cantons de montagne comme Uri (69%) et les Grisons (68%). Le fort décalage observé entre cantons de montagne et zones urbanisées de plaine montre clairement que le débat autour des enjeux de la protection et de la gestion de la faune sauvage n'est pas clos, en particulier en ce qui concerne le loup. Il est maintenant du devoir de nos politiciens nationaux de proposer une révision plus en phase avec l'air du temps, soit les exigences de préservation de la biodiversité. L'ouvrage a déjà été remis sur le métier: le 17 novembre, la Commission de l'environnement du Conseil national a accepté une initiative parlementaire qui porte sur les points essentiels suivants, tous chers à fauna•vs:

- Régulation pragmatique des effectifs du loup, avec renforcement des mesures de protection des troupeaux et mise en œuvre de toute autre mesure pouvant faciliter la cohabitation homme-loup;
- Protection effective des espèces menacées;
- Consolidation de la biodiversité, en particulier via la création de corridors et nouvelles réserves pour la faune sauvage.

Nous allons poursuivre sur la lancée de la campagne 2020 en nous battant cette fois-ci pour un NON à cette initiative sans fondement. Vous pouvez nous y aider en contribuant financièrement à nos frais de campagne 2021. Merci!

7 mars 2021: votation sur l'initiative populaire valaisanne

Les discussions vont aussi bientôt reprendre en Valais. La prochaine étape-clef dans le feuilleton grands prédateurs, ce sera la votation du 7 mars prochain au sujet de l'initiative cantonale intitulée «Pour un canton du Valais sans grands prédateurs». Lancée le 16 janvier 2017, cette initiative entend rajouter un article 14^{bis} à notre Constitution cantonale, dont voici la teneur: «*L'Etat élaborera des prescriptions contre les grands prédateurs et à la limitation et la régulation du nombre des grands prédateurs. La promotion de la population des grands prédateurs est interdite.*» Le 12 septembre 2019, le Grand conseil a déclaré ce texte juridiquement recevable.

Le Gouvernement valaisan est pour cette initiative, malgré sa portée juridique toute relative

Dans son communiqué de presse du 30 juin 2020, le Conseil d'Etat écrit: «*L'acceptation de l'initiative populaire ne changera pas fondamentalement la situation actuelle et future dans le canton pour les grands prédateurs. La législation en vigueur [...] remplit déjà largement les exigences de l'initiative. Le canton ne dispose de surcroit que d'une faible marge de manœuvre pour édicter un concept cantonal en matière de grands prédateurs.*» Par ces mots, le Conseil d'Etat dit l'essentiel: cette initiative ne changera rien en ce qui concerne la gestion du loup. Malgré tout, le Conseil d'Etat recommande l'acceptation de l'initiative. Un comble ! En effet, pour fauna•vs cette initiative est insensée: premièrement, un Valais sans grands prédateurs est non seulement une totale utopie mais également une aberration du point de vue biologique; deuxièmement, le contenu de l'article ne correspond pas du tout à l'intitulé de l'initiative. Il s'agit donc d'une véritable dérive en matière de droits populaires. ■

Le comité de fauna•vs



fauna•vs info 38/2020

Informationskampagne von fauna•vs zu den Grossraubtieren geht weiter

fauna•vs ist sehr erfreut, dass die Schweizer Bevölkerung Nein gesagt hat zum missratenen Jagdgesetz. Mit einer starken Kampagne haben wir die Walliser Bevölkerung im Vorfeld der Abstimmung über die Grossraubtiere informiert. Doch die Arbeit ist nicht zu Ende. Das nächste Kapitel zum Thema Grossraubtiere wird am 7. März 2021 geschrieben. Dann stimmen wir über die kantonale Initiative «Für einen Kanton Wallis ohne Grossraubtiere» ab.

- pragmatische Regulation von Wölfen mit einer Stärkung des HerdenSchutzes und weiteren Massnahmen für das Zusammenleben von Wolf und Mensch,
- wirksamer Schutz von bedrohten Tierarten,
- Stärkung der Biodiversität, insbesondere im Zusammenhang mit Wildtierkorridoren und Wildschutzgebieten.

Abstimmung über die kantonale Volksinitiative findet am 7. März 2021 statt

Auch im Wallis werden die Diskussionen bald weitergehen. Das nächste Kapitel zum Thema Grossraubtiere wird am 7. März 2021 geschrieben. Dann werden wir über die kantonale Volksinitiative «Für einen Kanton Wallis ohne Grossraubtiere» abstimmen. Die Initiative, die am 16. Januar 2017 eingereicht worden ist, verlangt die Einführung eines neuen Artikels 14^{bis} in die Kantonsverfassung. Der im Nachhinein angepasste Artikel lautet: «*Der Staat erlässt Vorschriften zum Schutz vor Grossraubtieren und zur Beschränkung und Regulierung des Bestands. Die Förderung des Grossraubtierbestandes ist verboten.*» Der Grosse Rat hat die Volksinitiative am 12. September 2019 für gültig erklärt.

Der Walliser Staatsrat ist für diese Initiative, trotz ihres geringen Geltungsbereichs

Der Staatsrat schrieb am 30. Juni 2020 in einer Medienmitteilung: «*Die Annahme der Volksinitiative wird die aktuelle und künftige Situation der Grossraubtiere im Kanton nicht grundlegend ändern. Die geltende Gesetzgebung [...] erfüllt bereits weitgehend die Forderungen der Initiative. Der Kanton besitzt zudem nur wenig Spielraum für den Erlass eines kantonalen Grossraubtierkonzepts.*» Damit sagt der Staatsrat im Grunde genommen alles, was gesagt werden muss. Diese Initiative wird in der Wolfsfrage nichts verändern. Dennoch empfiehlt der Staatsrat die Initiative zur Annahme. Für fauna•vs ist klar, dass diese Vorlage völlig unsinnig ist: Erstens ist ein Wallis ohne Grossraubtiere nicht nur eine totale Utopie, sondern auch aus biologischer Sicht ein Unsinn. Und zweitens entspricht der Initiativtext überhaupt nicht dem Titel der Initiative. Es handelt sich bei der Vorlage um eine Verschaukelung des Stimmvolks. ■

Vorstand von fauna•vs

Wir werden unsere Kampagne 2021 weiterführen und uns für ein Nein zu dieser sinnlosen Initiative einsetzen. Mit dem beiliegenden Einzahlungsschein können Sie die Kampagne unterstützen. Vielen Dank!

fauna•vs info 38/2020